

PAIEMENT PARTIEL SALAIRE ANCIENNETE

Par nestorette, le 16/10/2008 à 20:46

1° je travaillais à temps complet - Prime d'ancienneté 40 € - je travaille maintenant à 80 % - prime d'ann*cienneté 30 € La prime est-elle afférente à l'ancienneté ou au salaire
2° le salaire est payé le 2, 3, 4 du mois partiellement en chèque - le reste est donné en liquide de la caisse du magasin au fur et à mesure des rentrée ? Est-ce normal ?
3° L'emploi du temps non affiché change deux à trois fois dans l'année au gré du patron. En plus, avec un contrat sur une ville X on est obligé d'aller 1 fois par semaine ou 2 à 10 km sans aucune indemnité ? Est-ce normal ?

MERCI DE ME REPONDRE